

# Index égalité professionnelle

## Egalité professionnelle femmes-hommes

Au sein de Maine-et-Loire Habitat, un **accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** (n°2021-03) a été conclu le 6 juillet 2021 pour une durée de 4 ans.

## Déclaration de l'index

Chaque année, avant le 1er mars, dans les entreprises d'au moins 50 salariés, l'employeur calcule et publie **un index relatif aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes** et les actions mises en œuvre pour les supprimer.

## Index global de 91 points

Au 31 décembre 2023, l'index égalité professionnelle de Maine-et-Loire est de **91 points sur 100** (*contre 83 au 31 décembre 2022*).

- **Ecart de rémunération** entre les femmes et les hommes, par tranche d'âge et par catégorie de "postes équivalents" : **note de 36 sur 40**

[2020 : 4.7% - 2021 : 2% - 2022 : 1.2% - **2023 : 3.9%**]

- **Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaire** entre les femmes et les hommes : **note de 35 sur 35**
- **% de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité**, si des augmentations sont intervenues pendant cette période : **note de 15 sur 15**
- **Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations** : **note de 5 sur 10**